

Le Courrier

du Snalc-Créteil

N°3. Septembre 1994 . 12F. ISSN 1256-6616

Syndicat National des Lycées et Collèges Section de l'Académie de Créteil
19 chemin de Chelles 77410 Claye Souilly - Bulletin Académique Trimestriel

La crise du Collège Unique

L'analyse et les propositions du Snalc

Nos articles en page 3

.....

L'enseignement des Lettres

De bonnes intentions mais il faut des décisions cohérentes

Notre article en page 2

.....

Actualité syndicale

Pour un renouveau du syndicalisme enseignant

Nos articles en page 5

Pour votre Rentrée

Des informations pratiques:

Pour votre emploi du temps, vérifiez votre maxima de service

Calendrier scolaire

Pour votre mutation...

en page 6

En dépit des 155 propositions

Education, rien ne va plus...

Education, rien ne va plus...

Depuis de nombreuses années, les réformes successives qui ont été appliquées par les différents ministres de l'Education Nationale n'ont fait que déconsidérer davantage notre enseignement primaire et secondaire.

En mars 93, on pouvait attendre des mesures raisonnables pour remettre l'Education Nationale sur la bonne voie. Or, à ce jour nous n'avons qu'un catalogue de vagues promesses dont on ne sait si elles seront un jour tenues et qui sont tellement imprécises qu'elles peuvent donner lieu aux interprétations et aux applications les plus contradictoires.

On nous dit que la situation s'améliore ! L'avez vous constaté dans votre établissement ? Chaque jour des collègues nous écrivent pour nous confier leur inquiétude et nous font part de leur déception : la situation ne cesse d'empirer. Il nous faut bien le dire.

Que constatons-nous en effet: 1) que le passage des élèves de 1ère en Terminale devient systématique, même contre l'avis du Conseil des Professeurs et

du Conseil de Classe qui n'ont plus de pouvoir de décision;

2) que l'on rencontre en lycée un nombre de plus en plus grand d'élèves n'ayant pas la formation requise pour suivre cet enseignement, certains d'entre eux savent tout juste lire en arrivant au lycée;

3) que les résultats du BAC sont à cet égard évocateurs : 34%, 42% ou 45% de réussite dans certains établissements de la banlieue parisienne, en Seine Saint-Denis par exemple;

4) qu'un trop grand nombre de Bacheliers échouent en première année de DEUG, un seul exemple: 12% de réussite en 1ère année de DEUG Sciences de la Nature et de la Vie à Paris XIII.

Pourquoi permettre à des jeunes de passer en Terminale alors qu'ils n'ont pas le niveau, pour les voir, quand ils n'ont pas abandonné leurs études avant, quelques mois plus tard échouer lamentablement au BAC. Une meilleure orientation leur serait salutaire. Il faut refuser cette démagogie qui conduit à l'échec et rendre aux professeurs un pouvoir de décision en matière d'orientation. (Suite p 2)

Pour les Lettres:

De bonnes intentions, mais...

Nulla dies sine linea
ou " Parce qu'on ne guérit
pas en cinq minutes
un mal qu'on traîne depuis
quarante ans"

J. Romains Knock II 4

Rencontrant notre actuel Ministre en sa terre paloise lors d'un récent colloque universitaire l'auteur de ces lignes fut convié par ce fin politique lors d'une conversation à bâtons rompus à reconnaître que le gouvernement tentait un "sauvetage" de l'enseignement des lettres.

Notre syndicat a bien évidemment approuvé certaines déclarations d'intentions et mesures qui lui apparaissent favorables à l'enseignement des lettres. Mais l'année écoulée a vu deux très néfastes décisions pouvant apparaître à certains comme techniques alors qu'elles sont éminemment et symboliquement politico-pédagogiques.

Contrairement aux apaisements précédemment prodigués, il y eut tout d'abord la tentation d'introduire l'évaluation sous forme d'un contrôle continu pour la délivrance du baccalauréat (épreuve d'histoire et de géographie pour certains baccalauréats de techniciens). Le Snalc réagit aussitôt par une pétition nationale. La décision fut ajournée quelques semaines seulement après sa publication au B.O. Il convient bien évidemment de demeurer vigilant.

Une autre mesure, qui est entrée en vigueur, concerne l'admission des élèves en classe terminale indépendamment de l'avis du conseil de classe de fin

de première. C'est faire fi des justes prérogatives du professeur (nullement au sens de privilège attaché à un titre mais bien au sens de compétence fondée sur la fonction dans l'intérêt même des élèves qui lui sont confiés). Chacun d'entre nous connaît un élève de première dont les résultats ont été très médiocres, qui va avoir un passif de plusieurs dizaines de points à l'issue des épreuves anticipées de français et qui va réglementairement se présenter (c'est-à-dire être présenté par son établissement qui engage de fait sa crédibilité) dès l'an prochain au baccalauréat.

Les épreuves de français sont difficiles. Deux candidats sur trois n'obtiennent pas 10 à l'écrit. De moins en moins de candidats ont cette note à l'oral, réputé comme plus aisé jusqu'à présent. Sans parler des prestigieux et sélectifs concours à BAC+2, l'épreuve de français pour nombre d'examens à ce niveau oscille autour de 08.

Les intentions de François BAYROU sont bonnes. Mais encore faut-il que des dispositions prises dans le même temps n'hypothèquent pas le redressement espéré. Le bon docteur Knock disait avec juste raison qu'on ne guérit pas en cinq minutes d'un mal qu'on traîne depuis quarante ans. Certes. Et il est courageux de s'attaquer à des maux de quarante ans. Encore faut-il que les prescriptions soient cohérentes... Christian Pelletier

Suite de la page 1

Ils sont en effet les seuls à pouvoir juger avec indépendance et compétence du niveau d'un élève et de sa capacité à suivre l'enseignement dispensé dans la classe supérieure.

Quant aux zones sensibles et aux ZEP, on est loin encore d'une réelle amélioration. Malgré les sommes investies, le niveau des élèves reste préoccupant, le comportement de certains d'entre eux reste inacceptable : insultes envers les professeurs, dégradations de leurs véhicules, agressions physiques plus ou moins graves ... Sans parler des incendies volontaires et même des explosions. L'enseignement est devenu un métier à risques !

Comme vous le voyez, Monsieur le Ministre, tout va bien dans l'Education Nationale.

Il est temps de faire un réel bilan et de prendre toutes les mesures pour permettre à nos élèves de suivre un enseignement de qualité et de travailler dans de meilleures conditions. Les professeurs ne pourront se contenter de discours vagues, fussent-ils généreux; nous attendons des décisions courageuses pour sortir l'enseignement public de l'impasse dans laquelle il se trouve actuellement.

On nous parle de loi d'Orientation, espérons qu'elle répondra à notre attente. N.R.

*Pour que les
conseils de classe
retrouvent un
pouvoir de décision
en matière
d'orientation,
Soutenez
l'action du
Snalc*

RENTRÉE DE SEPTEMBRE 94 EXPÉRIMENTATION DANS LES COLLEGES

En application du Nouveau Contrat pour l'École, les trois cycles (6ème, 5ème/4ème, 3ème) vont être officiellement introduits dans nos collèges. Dès la rentrée de septembre 94, une expérimentation sera mise en place dans 310 collèges publics. Elle propose une organisation plus souple de la classe de 6ème, une aide pédagogique et une réflexion sur les contenus d'enseignement. C'est ainsi que dans ces collèges le Ministère a introduit une nouvelle grille horaire pour la 6ème:

Classe de 6ème	Horaire
Français	6H
Mathématiques	4H30
Hist/Géo	3H
Langue 1	3H30
Sciences/Techno	3H
Ens. Artist.	2H
Ed. Physique	4H
H/Professeurs	26H
H/Elèves	23H
Etudes Dirigées	3H

L'horaire hebdomadaire des élèves est fixé à 23 heures d'enseignement (plus 3H d'études dirigées) laissant 3 heures d'enseignement à la disposition des équipes pédagogiques pour organiser des enseignements à effectifs réduits. L'horaire de chaque élève ne pourra pas être inférieur à 4h30 en Français, à 3H en Math et à 4H en Ed. Physiques. L'organisation et la répartition des enseignements de physique et de technologie restent indéterminées. Un dispositif de consolidation doit être mis en place à l'entrée en 6ème pour les élèves en difficulté: classe à effectif réduit ou bien regroupements temporaires d'élèves. Le Snalc approuve la division en trois cycles et reconnaît la nécessité de se fixer pour objectif la maîtrise des apprentissages fondamentaux. Nous constatons cependant que l'horaire des élèves passera de 25,5H à 23H, ce dispositif va donc se traduire par une diminution de l'horaire des élèves en LV1, en Biologie ou Techno. et en Hist-Géo. Une telle réduction nous semble contraire à l'objectif poursuivi.

Pour une Réforme du Collège Nos Propositions

Dans un magazine du mois d'avril (1) en grande partie consacré à "ce qu'attendent les jeunes", Alain Berger écrit à propos des causes du malaise actuel des lycéens et des étudiants: "comme souvent les responsabilités de cet échec sont diverses. Mais toutes n'ont pas, loin s'en faut, la même importance. Et si il fallait n'en retenir qu'une, ce serait sans doute la mise en place, au milieu des années 70, du collège unique, qui a littéralement" programmé pour le collège "tous les élèves du primaire, sans distinction de filières ou de niveaux. L'objectif de l'ancien ministre socialiste de l'Education nationale, Lionel Jospin, était d'"amener" 80% des jeunes d'une même classe d'âge au baccalauréat. C'était une erreur. A l'heure présente, elle n'a pas été réparée."

Sans doute lui-même conscient de la gravité du problème et de l'urgence qu'il y a à trouver des amorces de solutions, le successeur de M Lang a demandé à toutes les organisations syndicales représentatives de lui présenter des suggestions - sinon de lui faire des propositions - en ce sens.

Quoiqu'ayant toujours manifesté haut et fort son désaveu de la politique menée depuis des décennies par les différents ministres qui se sont succédé à la tête du ministère de l'Education nationale, le Snalc a présenté un avant-projet de réforme en totale rupture avec la logique du plan Langevin-Wallon et visant essentiellement à permettre au collège de renouer avec la tradition d'un véritable enseignement de qualité, dans le respect scrupuleux de la diversité et donnant ainsi à chacun toutes ses chances de réussite selon ses goûts, ses objectifs et ses possibilités.

Nous ne rappellerons ici que les grands principes de cet avant-projet qui en sont l'ossature et en constituent l'architecture:

1° Le cycle de détermination constitué d'une 6ème de détermination et d'une 6ème d'adaptation avec un bilan des connaissances en fin de CM2.

2° Le cycle d'approfondissement constitué par les classes de 5ème et de 4ème, effectué en deux ou trois ans. Il sera proposé une option "langue ancienne" à partir de la 5ème de détermination, un horaire élargi (Français, Mathématiques, Langue Vivante 1, Technologie) et trois options techniques à partir de la 4ème.

3) Le cycle de diversification sera constitué en 3ème, 3ème d'insertion, 3ème technologique (en LP). Naturellement, dans le souci d'éviter toute création de filières hermétiques, les horaires et les programmes seront conçus de manière à permettre l'existence de passerelles à la fin de chaque classe ou cycle.

En conclusion, nous voudrions réaffirmer ici que si le Snalc a présenté un avant-projet de réforme, ce n'est pas sans émettre un certain nombre de réserves, parues dans notre dossier: "... le Collège est un échec. La réforme Haby a eu pour effet une diminution qualitative et quantitative du niveau de connaissances des élèves. L'augmentation du nombre des redoublements jusqu'en 85 en constitue le plus sûr témoignage. La diminution ultérieure de ce nombre résulte, non d'une amélioration des résultats, mais de la suppression du palier d'orientation de 5ème et de la dénaturation du système d'orientation."

Les carences du système d'orientation ont conduit à une inflation artificielle du nombre des élèves en séries générales au détriment des enseignements techniques et technologiques longs ou courts. Ce processus s'avère, pour partie, responsable (Suite en page 4)

(1) Le Figaro Magazine du 01/04/94

Suite de la page 3:

sable du chômage des jeunes. Il pourrait impliquer, à terme, l'implosion du système scolaire et universitaire.

Le "moule unique", induisant la gestion artificielle d'une hétérogénéité imposée par l'idéologie, a grandement contribué à l'intolérable augmentation de la violence dans les établissements et à l'abandon de l'objectif de transmission du savoir au profit des excès du "pédagogisme".

Certaines de ces lignes, écrites en décembre 93 étaient prémonitoires et ont été confirmées depuis, par la violence et l'ampleur des manifestations engendrées par le trop fameux CIP.

Le Snalc ne s'est pas contenté de critiquer le passé à travers le Collège mais il a également tenu à mettre en garde les responsables de l'Education nationale contre les dérives ou insuffisances possibles de la future réforme : "Il serait dangereux et inutile de limiter la réforme à un sim-

ple aménagement du traitement des élèves de 6ème en difficulté pour leur faire ensuite redoubler cette classe. Un tel dispositif ne résoudrait aucune des difficultés structurelles du collège.

La question essentielle est celle de l'hétérogénéité. Une très large majorité de professeurs souhaite des aménagements visant à rompre avec celle-ci. Pour le plus grand nombre d'enseignants de collège, les classes hétérogènes sont ressenties comme un obstacle intolé-

rable à l'exercice de leur mission et ne saurait perdurer sans de graves dommages. Il serait dangereux, en outre, qu'un discours émanant d'appareils syndicaux, peu soucieux des aspirations des professeurs, prenne le pas sur l'intérêt général..." Il va de soi que, compte tenu des difficultés particulières qu'ils vivent au quotidien, les membres du Bureau Académique et les enseignants qu'ils représentent souscrivent sans aucune réserve à toutes ces conclusions et mises en garde. C.M.

POUR défendre votre conception de l'enseignement
POUR être soutenu et défendu dans vos difficultés
avec votre administration ou vos élèves
POUR que vos dossiers (mutations, promotions, avancements...) soient suivis en commission par nos élus
POUR être régulièrement informé par notre presse
académique et nationale

SYNDIQUEZ-VOUS
ADHÉREZ AU SNALC

Snalc-Créteil Bulletin d'Adhésion

Grade:.....

je soussigné Nom: Prénom: Tél:

Date de Naissance: Situation de Famille.....

Echelon: Discipline: () Poste fixe () DR () TA () TR

Etablissement:

Adresse personnelle :

adhère au SNALC et joins un chèque de:

F, date et signature:

Votre cotisation est à envoyer à notre trésorier

au SNALC-Créteil, BP 48 77680 Roissy en Brie

La cotisation comprend l'abonnement au Courrier du Snalc-Créteil, à la Quinzaine Universitaire et à Temps Futur et leur envoi à domicile. Prix au Numéro du Courrier du Snalc-Créteil: 12 F, Abonnement 1 an: 40 F

Cotisation des Stagiaires IUFM, des MI-SE et des retraités: 450 F

Cotisations pour l'année scolaire 94-95

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Agrégés CI Normale	660	696	760	783	820	850	907	936	936	962	962
Agrégés Hors Classe	907	936	936	962	962	962	-	-	-	-	-
Cert., Prof EPS	450	581	581	660	696	696	760	783	820	850	907
Certifiés Hors Classe	760	820	850	907	936	936	-	-	-	-	-
AE, Ch Ens EPS	537	560	560	581	581	660	696	696	760	783	783
PEGC CI Normale	537	560	560	581	581	660	696	696	696	760	783
PEGC Hors Classe	696	760	783	820	850	907	-	-	-	-	-
MA	537	560	560	581	581	660	660	696	-	-	-

Pour un syndicalisme indépendant

Il paraît évident à tout observateur indépendant que le syndicalisme enseignant a besoin d'un renouveau. Victime de son conformisme, des manipulations politiques, de conceptions idéologiques dépassées et de son manque de pluralisme et d'indépendance, il s'est montré incapable de s'opposer efficacement aux dégradations qu'a connues notre profession depuis de trop nombreuses années. Son échec est flagrant: baisse de notre niveau de rémunération par rapport aux autres professions (la grille indiciaire d'un certifié est actuellement semblable à celle d'un instituteur appelé aujourd'hui "professeur des écoles"); contestation de notre autorité, de notre liberté pédagogique, de notre pouvoir de décision en matière d'orientation et de nos notations (même par notre Ministre); et dégradations de nos conditions de travail par la multiplication des classes hétérogènes, par des réformes pédagogiques appliquées sans discernement et l'apparition de la violence en milieu scolaire.

Nos syndicats politisés n'ont su que pousser nos collègues à participer à des manifestations inutiles et que tirer parti d'un mécontentement légitime pour rendre des services à leurs partenaires politiques. Aucune analyse cohérente de la situation, aucune action efficace pour défendre le corps enseignant.

C'est pourquoi nous estimons qu'il faut rompre avec cette conception du syndicalisme, conception qui nous conduit au syndicat unique, conception stalinienne qui dans l'Education nationale comme partout ailleurs conduit à l'échec et à l'impuissance en étouffant les initiatives et en soumettant les revendications des professeurs aux diktats d'un appareil syndical dont le pouvoir tend à se substituer à celui de l'administration.

Nous estimons qu'il faut rompre avec l'intolérance qui a trop souvent régné dans les salles des professeurs de nos lycées de banlieue où toute opinion qui n'était pas à gauche du parti communiste ou du syndicat dominant était dénoncée sans le moindre examen comme extrémiste. Une telle bêtise

Pour un renouveau du syndicalisme enseignant Des moyens, pour quoi faire?

Des moyens, encore des moyens, toujours des moyens...

Pour tenter de pallier les déficiences du système éducatif actuel qu'ils ont appelé à grands cris de leurs vœux, les aréopages des organisations syndicales dites "représentatives" réclament tout aussi véhémentement des "moyens", atout maître que l'Etat providence doit sortir de sa manche après avoir puisé dans la poche du contribuable.

Si l'on considère les sommes que l'Etat consacre chaque année à l'Education nationale, on s'aperçoit que cette course échevelée aux "moyens" n'est qu'un leurre de plus destiné à désigner un bouc émissaire chargé de tous les péchés commis par les réformateurs de tous poils et par leurs inspirateurs.

En 1992, la France a dépensé 404,7 milliards pour la formation des jeunes: soit 28100 francs par élève ou par étudiant. En moyenne, un élève de maternelle coûte 16000 francs par an, un enfant du primaire, 19000 francs, un collégien, 32000 francs, et un lycéen ou un étudiant, 41000 francs. Ces chiffres suffisent à expliquer que le budget de l'Education nationale soit le premier de l'Etat depuis 1991 et représente **20% des dépenses publiques totales.**

n'est plus tolérable!

Il faut restaurer le pluralisme, il nous faut des syndicats indépendants et libres, capables de défendre l'ensemble des convictions des professeurs. Telle est notre conception du syndicalisme. Si vous la partagez, rejoignez nous; l'avenir de notre profession dépend du courage de chacun à affirmer et à défendre les principes qui fondent l'exercice de notre métier.

Nos priorités seront cette année la revalorisation des professeurs recrutés par concours, l'amélioration des conditions de travail, la défense de la dignité et de la fonction des professeurs et la valorisation des voies technologiques.

L'importance de toutes ces sommes investies serait tout à l'honneur de notre pays si les résultats obtenus étaient à la hauteur des sacrifices consentis par la collectivité. Loin s'en faut, hélas!

A côté d'un illétrisme qui va grandissant, 90000 jeunes, soit 12% de la population d'âge scolaire, quittent chaque année le circuit éducatif sans la moindre qualification. Ce chiffre prend toute sa dramatique signification quand on connaît la différence entre le taux de chômage des diplômés et celui des non-diplômés: elle est de **treize points!**

23,8% des jeunes Français sont aujourd'hui au chômage, contre 5,2% en Allemagne, 13,7% aux Etats-Unis, ou encore 17,3% en Grande-Bretagne.

Si la situation évolue, c'est dans le sens d'une aggravation galopante. En effet, 761000 jeunes chômeurs sont actuellement inscrits à l'ANPE, contre 669000 en 1992 et 626000 en 1990. Dans le même temps, le taux d'activité chez les moins de vingt-cinq ans a reculé, passant de 44,2 % à 39,7% chez les hommes, et de 37,7% à 31,3% chez les femmes.

La comparaison avec l'Allemagne est particulièrement intéressante car la différence considérable entre les deux taux de chômage (18,6% de plus en France!) s'explique principalement par la place respective accordée à l'apprentissage dans les deux pays. Malgré quelques timides tentatives de revalorisation de l'apprentissage, le nombre d'apprentis en formation a tout de même baissé de 1991 à 1992, passant de 220000 à 204000.

A l'évidence, il reste à l'Education nationale à faire preuve d'imagination et surtout à exorciser ses vieux démons utopistes pour que l'Ecole ne devienne pas le plus grand centre d'apprentissage pour chômeurs chroniques. C. M. RéfAvril 94

Pour vérifier le calcul de votre MAXIMA DE SERVICE:

DIMINUTION D'UNE HEURE:

Pour les professeurs de première chaire

si vous enseignez au moins 6 heures en Première et Terminale (les sections parallèles ayant le même horaire et le même programme ne comptent qu'une fois).

Pour les classes à effectif surchargé

si vous avez au moins 8 heures de cours avec plus de 36 élèves (vous pouvez bénéficier d'une diminution de deux heures si vous avez au moins 8 heures de cours avec plus de 40 élèves).

Pour un service dans plusieurs établissements

si vous enseignez dans trois établissements différents ou bien si vous enseignez dans deux communes non limitrophes (le surcroît de temps de déplacement doit atteindre au moins deux heures par semaine).

Pour les professeurs de sciences physiques ou naturelles

si vous êtes chargé du cabinet ou des collections du laboratoire et si il y a un véritable laboratoire par discipline (sinon 1/2 heure par discipline).

MAJORATION D'UNE HEURE:

Pour les classes à faible effectif

si vous avez plus de 8 heures de cours avec moins de vingt élèves.

Ces allègements ou majorations de service s'appliquent même en cas de service à temps partiel.

MAGE

La mutuelle de l'éducation

**42 bis, rue d'Ulm 75005 PARIS
TÉL. 44 07 26 26 ET 43 29 15 75**

**MUTUELLE AUTONOME GENERALE DE L'EDUCATION
MUTUELLE CODE DE LA MUTUALITÉ**

Calendrier Scolaire 94-95

Toussaint: Du jeudi 27 octobre
au mardi 8 novembre

Noël: Du mercredi 21 décembre
au jeudi 5 janvier

Hiver: Du samedi 18 février au
lundi 6 mars

Printemps: Du samedi 15 avril
au mardi 2 mai

Ascension: Du mercredi 24 mai
au lundi 29 mai

Fin d'année:

le jeudi 29 juin 95 en Collège
le samedi 24 juin 95 en Lycée
(le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués)

N'oubliez pas ...

Pour votre mutation

Saisie de votre demande en décembre, n'oubliez pas de nous demander notre guide spécial mutations et de nous consulter au 45.23.05.14.

Pour la Hors-Classe des Agrégés et l'accès au grade d'Agrégé

Commission académique en décembre, prévenez nos commissaires paritaires.

Pour tous vos dossiers demandez une fiche syndicale au 60.27.94.89

Le Courrier du Snalc-Créteil

Bulletin Académique du Snalc-Créteil

**19, chemin de Chelles
77410 Claye Souilly**

Tél et Fax : 60 27 94 89

Directeur de Publication: Norbert Rebmann

Maquette: Alain Moraine

Imprimé par Martinet, 28 rue de Trévisse
75009 Paris

CPPAP n°4034 D 73 S

ISSN 1256-6616

Trimestriel 12 F

Abonnement 1 an: 40F

Abonnement compris dans la cotisation au
Snalc-Créteil